

# Pôle métropolitain Loire Angers



## Rapport

## d'activités

# 2016

Angers Loire Métropole  
CC du Loir  
CC Loire Aubance  
Loire-Authion

aménagement / SCoT  
économie / tourisme  
culture  
contractualisation



Edito du Président	04
La réforme territoriale	05
Développement et aménagement du territoire	06
Développement économique et tourisme	08
Développement culturel	10
Contractualisation	12
Presse / Evènements / Communication	14

## Une réforme territoriale anticipée et maîtrisée

La réforme territoriale aura accompagné l'action du Pôle métropolitain Loire Angers tout au long de l'année 2016.

Des regroupements ont fait passer de 68 à 45 le nombre de communes présentes sur notre territoire. Dans le même temps, le périmètre du Pôle métropolitain a été modifié avec l'entrée de Pruillé et la sortie de La Ménitré.

Enfin, ses statuts ont été revisités afin d'anticiper le passage de 31 à 9 Etablissements publics de coopération Intercommunale (EPCI) dans le Maine-et-Loire.

Cette mutation, nous l'avons réussie parce qu'avec la mobilisation de tous, nous avons su l'anticiper, la maîtriser et la dynamiser.

L'élargissement du Pôle métropolitain Loire Angers au 1<sup>er</sup> janvier 2017 conforte sa compétence première qui est l'aménagement du territoire en lien avec la révision du Schéma de cohérence territoriale (SCoT), approuvée en décembre dernier.

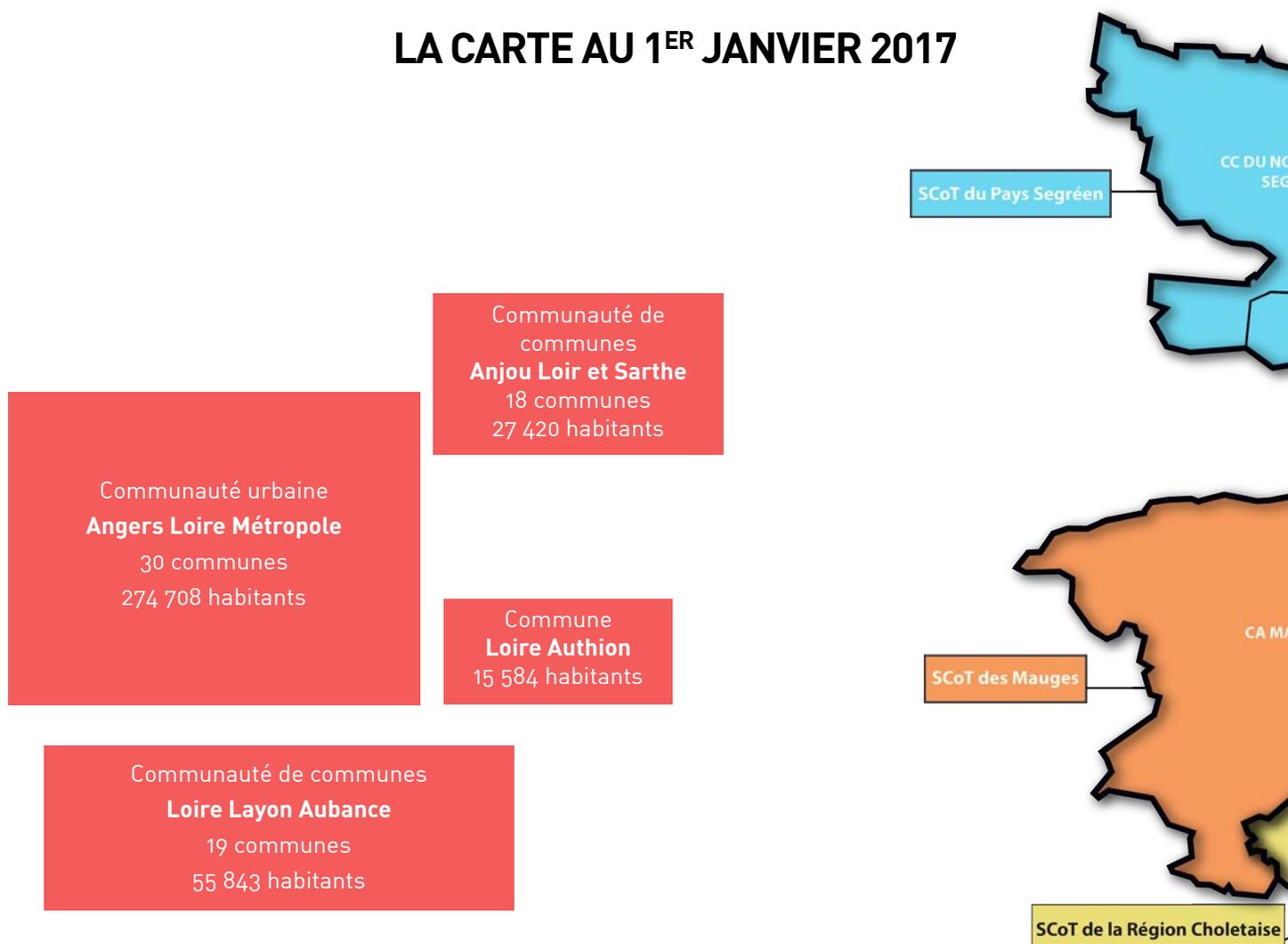
Une nouvelle mission lui sera acquise en 2017 : l'élaboration du Plan climat air énergie territorial (PCAET). Cette compétence, transférée des ECPI, permettra une meilleure complémentarité avec le SCoT.

Le rapport d'activités que vous tenez entre vos mains témoigne du dynamisme du Pôle métropolitain Loire Angers et de la diversité et la richesse de son action. Notre mobilisation pour notre territoire reste entière.



**Christophe Béchu**  
Président du Pôle métropolitain Loire Angers

## LA CARTE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017

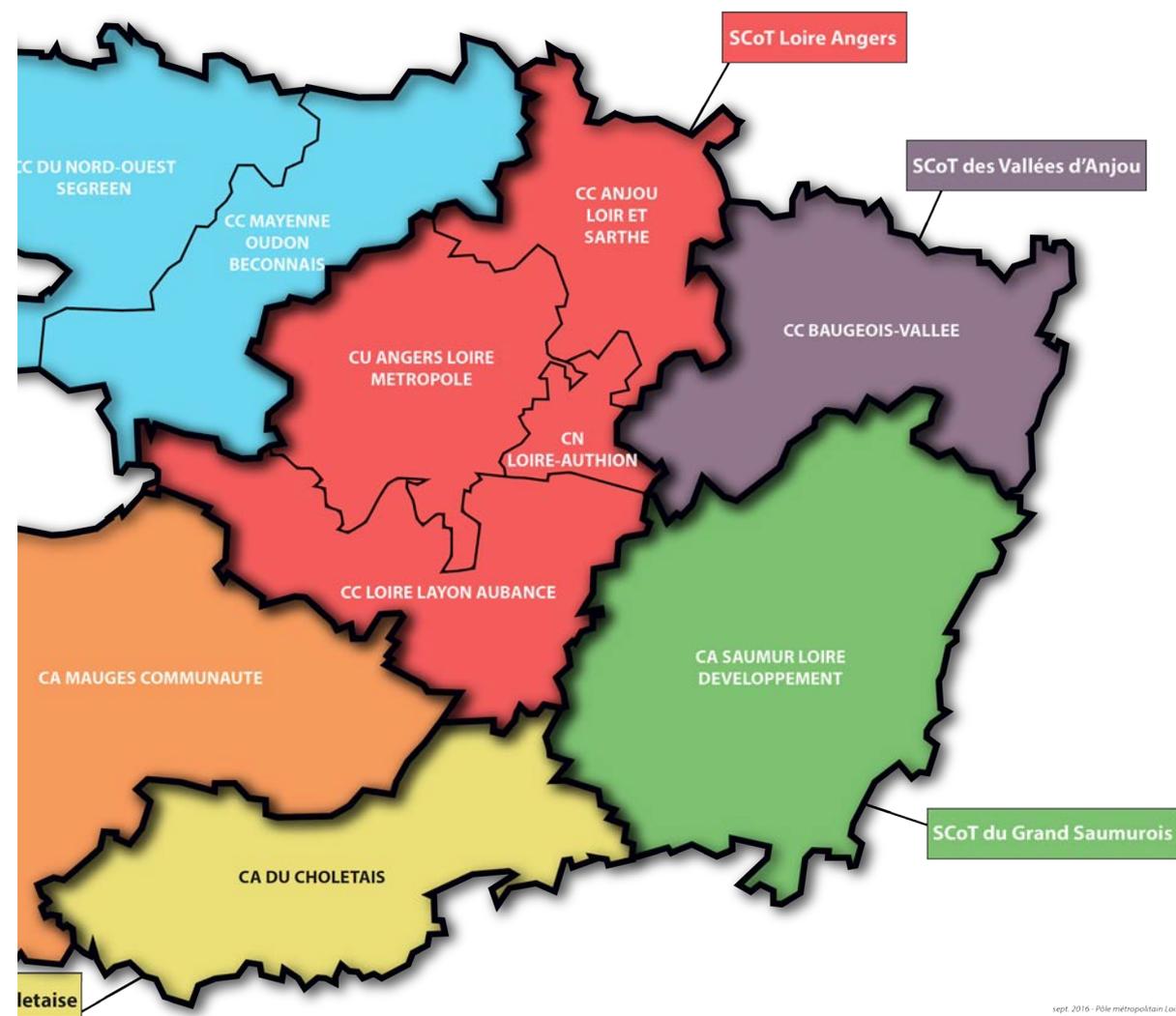


La loi MAPTAM et la loi NOTRE ont amené les territoires qui composent le Pôle métropolitain Loire Angers à s'interroger sur leurs périmètres. Ainsi, outre la création de communes nouvelles, le département de Maine-et-Loire a été le théâtre d'une recomposition profonde des intercommunalités passant de 31 à 9.

Ce n'est pas sans impact sur le périmètre du Pôle métropolitain qui s'est étendu au 1<sup>er</sup> janvier 2017 aux :

- anciennes Communautés de communes des Portes de l'Anjou et Loir et Sarthe qui forment maintenant avec l'ancienne Communauté de communes du Loir, la Communauté de communes Anjou Loir et Sarthe,
- anciennes Communautés de communes de Loire Layon et des Coteaux du Layon qui forment maintenant avec l'ancienne Communauté de communes Loire Aubance (et les communes de Chemellier et Coutures), la Communauté de communes Loire Layon Aubance

3 EPCI et la commune nouvelle Loire Authion  
68 communes (dont 11 communes nouvelles)  
près de 375 000 habitants  
près de 1 750 km<sup>2</sup>



sept. 2016 - Pôle métropolitain Loire Ar

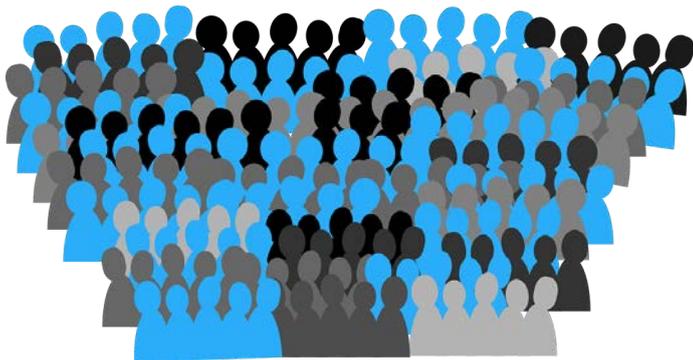
# Révision du SCoT : le SCoT « grenellisé »

2016 a débuté par l'arrêt de projet du SCoT et s'est achevée par son

8 février 2016

## COMITE SYNDICAL

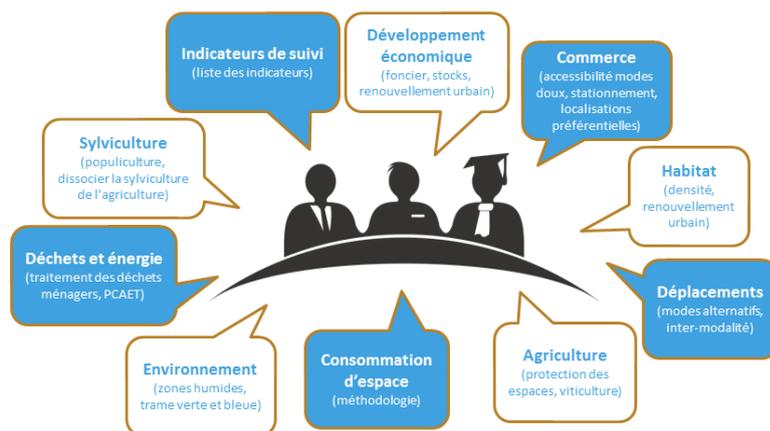
Arrêt de projet et bilan de la concertation



Mars à mai 2016

## AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES

37 favorables, 16 favorables avec observations,  
9 favorables avec réserves, 1 défavorable



### A SAVOIR



Le SCoT approuvé est en ligne  
[pole-metropolitain-loire-angers.fr](http://pole-metropolitain-loire-angers.fr)

## Zoom...

### L'économie de foncier au coeur des préoccupations

Le SCoT approuvé en 2011 avait été élaboré sur les principes du Grenelle de l'environnement. Pour autant, les décrets d'application de la loi Engagement National pour l'Environnement (dite « Grenelle 2 ») n'étaient pas encore parus. **Une révision du SCoT était donc nécessaire pour l'ajuster aux nouvelles dispositions du Code de l'urbanisme.**

Ces ajustements ont notamment conduit à **étoffer les orientations en matière de limitation de la consommation foncière**. Les objectifs qualitatifs ont été renforcés dans chaque partie thématique (habitat, économie, déplacements...). Mais l'évolution la plus significative a été de **chiffrer des objectifs de modération de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers** permettant de prouver que cette consommation serait moindre à l'avenir que sur les 10 dernières années (cf. ci-contre).

### Commission aménagement

Outre la révision du SCoT, la commission a travaillé en 2016 sur les sujets principaux suivants :

- PLUi d'Angers Loire Métropole (avis favorable)
- PLU de Corné (avis favorable)
- PLUi de la Région de Doué-la-Fontaine (avis favorable)
- SAGE Authion (avis favorable avec réserves)
- SCoT du Grand Saumurois (avis favorable avec réserves)
- Mise en oeuvre du SCoT (question d'interprétation)

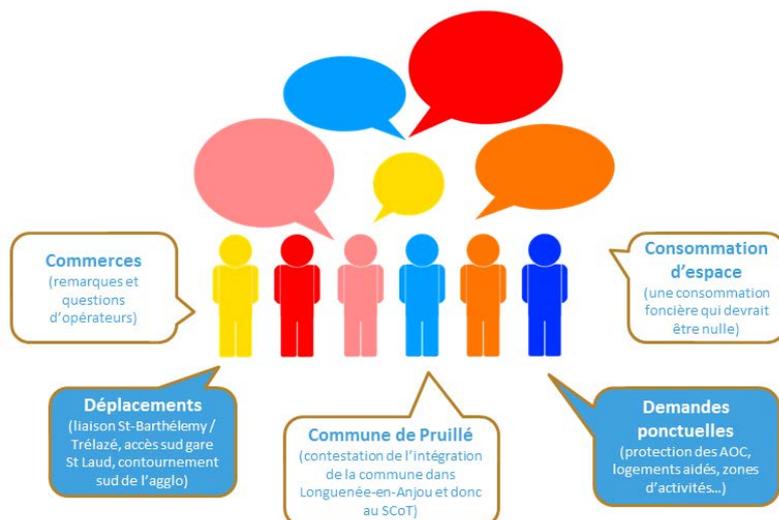
# approuvé le 9 décembre 2016

approbation, respectant ainsi le calendrier prévisionnel initial

→ 7 juin - 13 juillet 2016

## ENQUETE PUBLIQUE

53 observations (29 lieux d'enquête, 22 permanences, site web)



→ Août 2016

## AVIS DE LA COMMISSION D'ENQUETE

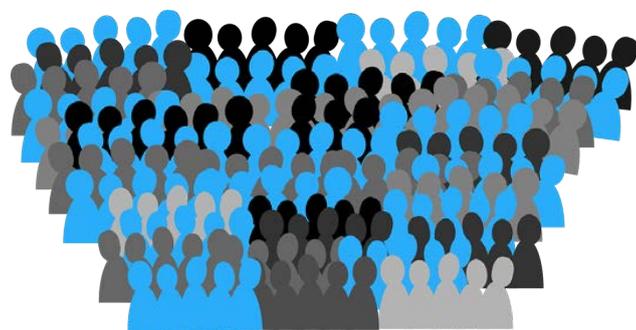
Avis favorable (3 réserves, 11 recommandations)



9 décembre 2016

## COMITE SYNDICAL

Approbation du SCoT à l'unanimité



Réduire la **consommation d'espaces agricoles et naturels** d'environ 20% en passant de 133 ha/an entre 2005 et 2015 à 105 ha/an entre 2015 et 2027 :

	2005-2015	2015-2027
Résidentiel	75 ha/an	70 ha/an
Activités	52 ha/an	22 ha/an
Infrastructures	10 ha/an	11 ha/an
Carrières / décharges	- 4 ha/an	2 ha/an
<b>TOTAL</b>	<b>133 ha/an</b>	<b>105 ha/an</b>

Les documents d'urbanisme se fixeront des **objectifs de maîtrise de la consommation foncière** dimensionnés au regard de leurs propres échéances et de leurs propres besoins tout **en restant compatibles avec les objectifs suivants** :

2015-2027			
Angers Loire Métropole	CC du Loir	Loire Authion	CC Loire Aubance
795 ha (66 ha/an)	146 ha (12 ha/an)	130 ha (11 ha/an)	184 ha (15 ha/an)

# La coopération économique

136 contacts en 3 ans, dont 17 sur l'année 2016



## Installation d'entreprises

- Transfert d'une entreprise de logistique avec la vente d'une parcelle de 4 ha sur la ZI de Marcé pour la construction d'un bâtiment de 4250 m<sup>2</sup>
- Vente d'une parcelle de 2044 m<sup>2</sup> sur la ZA Loire Authion pour l'installation d'un magasin de poêles à bois sur 600 m<sup>2</sup>
- Vente d'une parcelle de 1120 m<sup>2</sup> sur la ZA des Fontenelles (Brissac-Loire-Aubance) pour l'implantation d'une entreprise de nettoyage industriel par cryogénie avec la construction d'un local de 150 m<sup>2</sup>
- Acquisition d'un bien privé sur la ZA des Perrières (Loire Authion) par une société de réparation de camping-cars, après mise en relation

## Installation d'entreprises

- Organisation d'une matinale sur la CC du Loir, dédiée à l'accompagnement proposé par la Technopole dans le cadre du programme Sélan C
- Organisation d'une soirée sur la CC du Loir - rencontre entreprises avec l'intervention d'un expert en sûreté (gendarmerie nationale)
- Participation aux réunions mensuelles et soutien technique au CELA

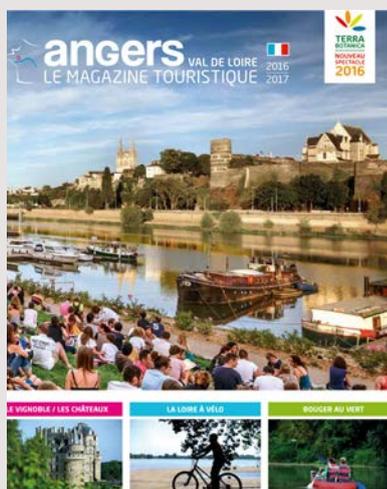
## Prêts à taux 0 et primes régionales

- 23 contacts (11 CC Loire Aubance / 6 Loire Authion / 6 CC du Loir)
- 10 prêts Initiative Anjou accordés pour 64 500€ (7 CC Loire Aubance / 2 Loire Authion / 1 CC du Loir)
- 2 refus (1 Loire Authion / 1 CC du Loir)
- 3 PRCE pour un montant global de 8 000€ (2 Loire Authion / 1 CC du Loir)

### Et sur Angers Loire Métropole en 2016...

- Cessions foncières : 10 ha en acte de vente et 1,2 ha en compromis de vente
- 80 projets tertiaires et industriels se sont concrétisés
- 12 implantations accompagnées
- 67 300 m<sup>2</sup> gérés en immobilier par ALDEV en 2016

## Les actions en faveur



### Le plan marketing mutualisé

#### Carte touristique : pas de réimpression

Utilisation des stocks de 2015

#### Magazine : 49 400 exemplaires

2 versions : FR (37 300 exemplaires), GB (12 100 exemplaires)

#### Plan pocket : 50 000 exemplaires (FR/GB)

**Site internet** : 864 575 visiteurs en 2016. Le trafic du site a diminué de 18% en 2016, essentiellement en raison du site vieillissant (le nouveau site est en cours de réalisation).

**Montant de la participation du Pôle métropolitain : 22 800 €**

# ORAC

Opération de Restructuration de l'Artisanat, des services et du Commerce

## Entreprises éligibles

- Localisées dans le Pôle métropolitain, à l'exception de la ville d'Angers
- Ayant plus d'un an d'activité
- De moins de 20 salariés
- Avec un chiffre d'affaires inférieur à 1 million d'euros
- Avec une surface de vente inférieure à 400 m<sup>2</sup>

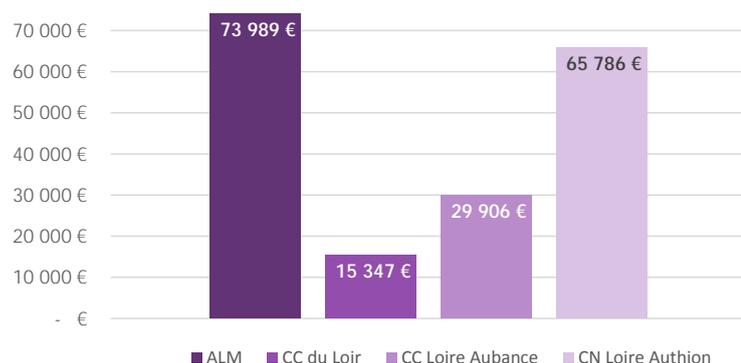
**Montant de l'aide :** 30% pour un investissement compris entre 10 000 € et 50 000 € HT

**Animation du dispositif :** Aldev avec le soutien des Chambres consulaires (CCI et CMA 49)

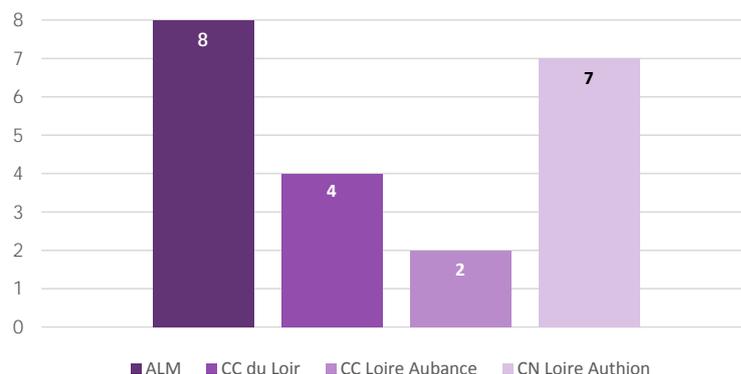
## Bilan 2016 : 54 dossiers dont 21 examinés en comité technique régional

- 18 bénéficiaires
  - 2 avis défavorables
  - 1 ajournement
- 185 000 € accordés**, financés sur l'enveloppe Etat, dont 67 000 € déjà versés. Les entreprises bénéficiaires représentent près de **652 000 € d'investissement**, soit un effet multiplicateur de 3,5 (pour 1€ d'aide publique, 3,5€ investis par les entreprises).

Montant des aides par EPCI



Nombre de dossiers examinés par EPCI



Avec le soutien financier de :



En partenariat avec :



# du tourisme

## Label Vignobles et Découvertes

Animation du label : OT Brissac Loire Aubance

## Actions réalisées par les offices de tourisme du Pôle métropolitain Loire Angers :

### Animation et formation

- Eductour / formation oenotourisme le 21 mars 2016 dans le Loir
- Réunion et formation oenologique des prestataires labellisés le 22 novembre 2016 à Juigné-sur-Loire
- Mise à jour et diffusion du porte-vues

### Communication :

- Salon International du Tourisme de Rennes (du 22 au 24 janvier 2016)
- Salon International du Tourisme de Nantes (du 26 au 28 février 2016)
- Réédition du porte-vue Vignobles & Découvertes : juin 2016
- Reportage photo Vignobles & Découvertes « Vignoble & Gastronomie » : 12 août et 8 septembre 2016



# La saison 2015-2016 (janvier-août 2016)

Bilan de la Convention d'Animation et de Développement Culturels (CADC) 2015-2016



Actions	Organisateur	Budget réalisé	Subvention CD 49 versée
<b>Communication</b>			
Communication	Pôle métropolitain Loire Angers	3 792,00 €	1 517 €
<b>Enseignement artistique</b>			
Opéra pour enfants	Ecole de musique de Juigné-sur-Loire	4 670,37 €	1 518 €
Opéra violon danseurs	Ecole de musique Vallée Loire Authion	5 651,93 €	1 790 €
<b>Spectacle vivant</b>			
Fabul'eau	CC du Loir	25 415,63 €	7 000 €
Chansons françaises	Mairie d'Ecouflant	8 013,04 €	1 000 €
	Association au Coin du Cercle	2 407,95 €	1 000 €
	Mairie de Jarzé	2 683,22 €	1 000 €
	Mairie de Bouchemaine	6 071,48 €	1 000 €
	Mairie de Saint-Saturnin-sur-Loire	2 238,68 €	1 000 €
<b>Arts en PAYSages</b>			
Nov'Art	Association Nov'Art	32 829,00 €	7 000 €
Valorisation des BVA	Angers Loire Métropole	35 445,76 €	7 000 €
SIAM en fête	SIAM	15 111,85 €	4 550 €
La Fête au Carré	Mairie de Blaison-Gohier	13 826,50 €	4 387 €
<b>Lecture publique</b>			
Livres en fête	Mairie de Loire Authion	5 598,17 €	1 790 €
Résidence d'écriture du Loir	La MIEL	16 787,53 €	4 810 €
<b>TOTAL</b>			<b>46 362 €</b>

## Principaux projets accompagnés en 2016 par le Pôle métropolitain Loire Angers

### Valorisation des Basses Vallées Angevines Les Vertu'Osités (4 et 5 juin 2016)

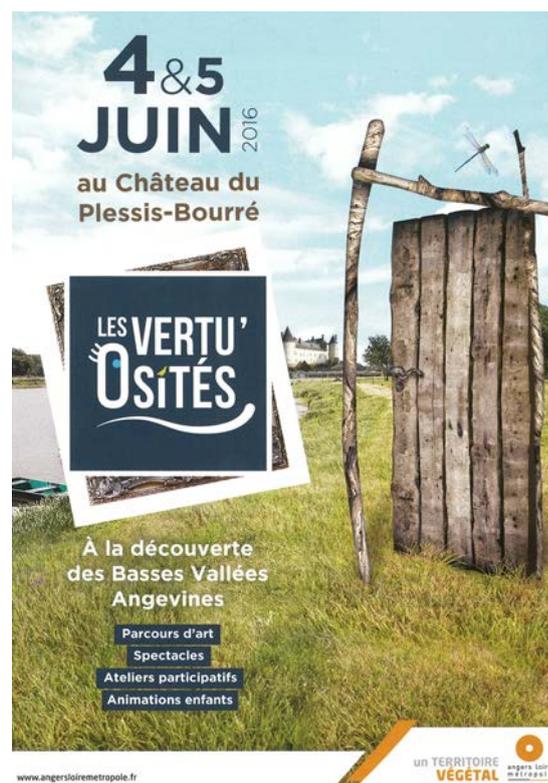
1<sup>ère</sup> édition d'un projet ambitieux par sa pluridisciplinarité, il s'agissait de construire un projet avec les partenaires locaux afin de mettre en valeur les basses vallées angevines et d'en faire une vitrine sur un temps donné. Plusieurs artistes ont accompagné ce projet, de sa genèse à son aboutissement au mois de juin.

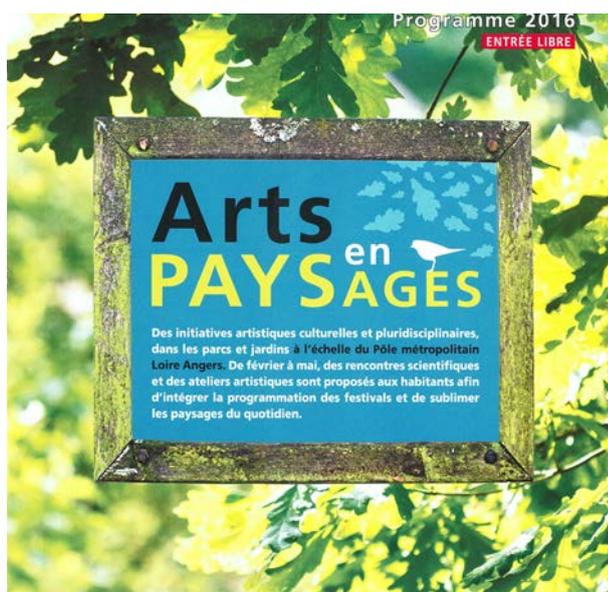
**VOLET UPCYCLING** : 22h de travaux ont été menés par Oscar et Anne Landais, respectivement paysagiste et photographe, auprès d'habitants autour des avatars végétaux. Un reportage photographique a permis d'en figer les temps forts. 45h d'échanges et d'ateliers autour de l'acte de création se sont déroulés avec Valérie Galpin, architecte et François Lebot, plasticien. Des matériaux ont été collectés sur le site des basses vallées angevines puis retravaillés et présentés.

**VOLET CHOREGRAPHIQUE** : 40h de travail de création et de répétition ont permis de créer la pièce « les barges dansent les effluves bleues », diffusée à deux reprises au château du Plessis-Bourré puis réadaptée pour les événements Nov'Art à Villevêque et Au Gré des Arts à Ecouflant.

**VOLET WORKSHOP** : avec l'artiste Vince T. de Centrale 7, une œuvre a été produite avec le public le temps du week end, œuvre qui reste *in situ* dans le parc du château du Plessis-Bourré, dans l'attente d'une destination définitive.

Les partenaires impliqués dans ce projet ont été nombreux, avec notamment les collectivités d'Angers Loire Métropole, Villevêque et Ecouflant, le Carré Bouge, le château du Plessis-Macé, le collectif des BVA et la LPO.





### La Fête au Carré (27 et 28 mai 2016)

Plusieurs rendez-vous festifs pour découvrir les arts du cirque ont eu lieu dans les communes de Saint-Saturnin-sur-Loire, Blaison-Saint-Sulpice et Charcé-Saint-Ellier-sur-Aubance.

Le week-end s'est ouvert dans les jardins de la mairie de Blaison-Gohier avec la découverte d'un village éphémère, point de départ d'une ballade animée entre arts plastiques et arts vivants.

A Saint-Saturnin-sur-Loire, les visiteurs ont pu assister à un duo de cirque dansé de la Muchmuche Company clôturé par un solo de tissu aérien de la compagnie Etoile de mer, tandis que Charcé accueillait un spectacle circo-poétique de la Mini Compagnie.

### Résidence d'écriture sur le Loir (d'octobre 2015 à mars 2016)

Le poète et auteur Mickaël Glück a été accueilli en résidence dans la Communauté de communes du Loir, mais aussi à Villevêque et Angers.

Les rencontres ont pris différentes formes : lectures publiques et ateliers d'écriture avec les scolaires (écoles primaires, collège de Seiches et lycée de Joachim du Bellay d'Angers), les centres de loisirs et maisons de retraite.

Plusieurs manifestations complémentaires se sont déroulées dans le cadre de cette résidence d'artiste : exposition, conférences, spectacles en lien avec l'auteur sont venus ponctuer la période de temps forts.

### Fabul'eau (du 21 au 25 septembre 2015)

Montreuil-sur-Loir, Seiches-sur-le-Loir et Lué-en-Baugeois ont accueilli cette année le festival Fabul'eau.

Pour construire cette édition, la Communauté de communes du Loir a eu une invitée d'honneur : la Compagnie Lez'Arts Verts.

Sept spectacles ont été présentés. Les actions de sensibilisation auprès du public enfance et jeunesse ont constitué un préalable aux spectacles et déterminent la réussite des temps forts.

## Signature de la Convention d'Animation et de Développement Culturels (CADC) 2016-2017

Actions	Maître d'ouvrage	Montant global	CD 49 (CADC)	Taux
<b>Enseignement artistique</b>				
1- Les Qu'est-ce que c'est que ?	Ecole de musique Vallée Loire Authion	7 300 €	2 920 €	40%
2- Les Qu'est-ce que c'est que ?	SIAM - Vibra'Siam	10 892 €	4 360 €	40%
3- Orphée et Euridice	Association Intenso	20 500 €	6 000 €	29,27%
<b>Lecture publique</b>				
4- Livres en fête	Commune de Loire Authion	5 500 €	1 700 €	31%
<b>Spectacle vivant</b>				
5- Festival Fabul'eau	CC du Loir	39 894 €	6 000 €	15%
6- Chanson française	Communes de Bouchemaine, Ecoflant, Jarzé, Blaison-St-Sulpice	8 000 €	4 000 €	50%
7- Sur le fil	Cie Atelier de Papier	13 140 €	5 610 €	42,7%
<b>Arts en PAYSages</b>				
8- Fête au Carré	Commune de Blaison-Saint-Sulpice	11 000 €	3 410 €	31%
9- Nov'Art	Association Nov'Art	32 750 €	6 000 €	18%
<b>TOTAL</b>		<b>148 976 €</b>	<b>40 000 €</b>	<b>26,8%</b>

# LEADER Loire Angers



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

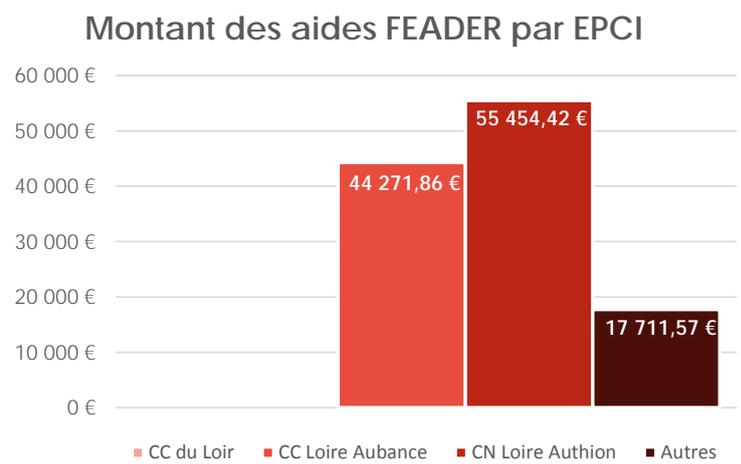
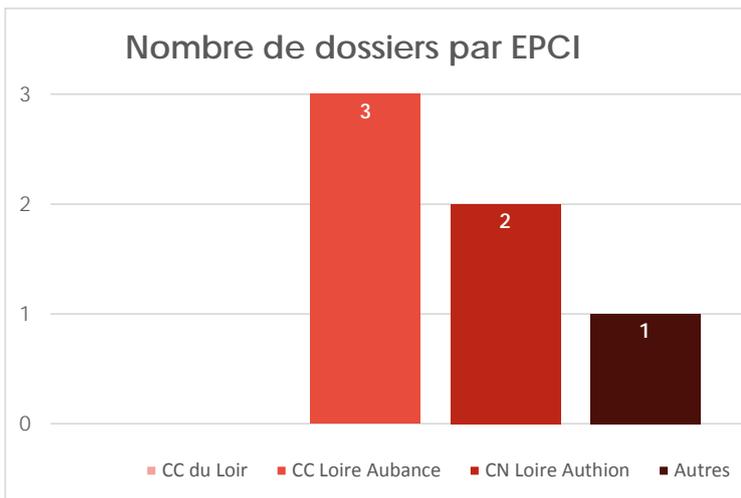
## Comités de programmation

- 7 comités en 2016
- Election du Président du Comité de programmation : Mme Roselyne BIENVENU
- Elaboration d'un règlement intérieur
- Elaboration d'une fiche-projet type et d'une grille de sélection

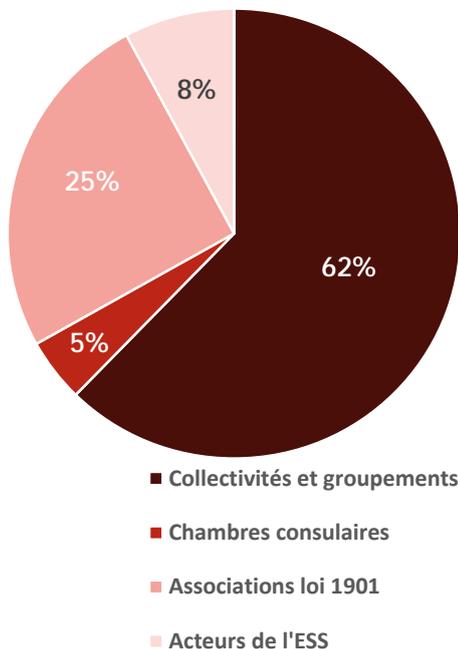
**11 janvier 2016**  
signature de la convention  
entre le Groupe d'Action  
Locale, l'Autorité de Gestion  
et l'Organisme Payeur

## 7 dossiers examinés

- 6 dossiers retenus pour un financement FEADER
- Montant FEADER sollicité : 155 214,14 €
- Montant FEADER accordé : 117 437,85 € (sous réserve de l'instruction réglementaire)



Répartition des aides par type de maître d'ouvrage



Maître d'ouvrage	Projet	Coût total	FEADER
<b>Dossiers validés</b>			
<b>Fiche action 3 / Renforcer l'offre touristique</b>			
OT Brissac Loire Aubance	Animation du label Vignobles et Découvertes	37 101,11 €	29 680,89 €
Commune Loire Authion	Plan de communication Loire	25 752,54 €	15 454,42 €
Commune Loire Authion	Revitalisation du centre-bourg de St Mathurin sur Loire	58 490,00 €	40 000,00 €
<b>Fiche action 4 / Développer les circuits de proximité en agriculture, artisanat, commerce et services</b>			
Chambre d'agriculture 49	Projet Alimentaire Territorial Loire Aubance	9 350,97 €	5 350,97 €
<b>Fiche action 7 / Animation - Gestion du programme LEADER</b>			
Pôle métropolitain Loire Angers	Animation du programme LEADER	22 139,46 €	17 711,57 €
<b>Dossiers pré-validés</b>			
SCIC Saveurs d'Aubance (St Melaine)	Aménagement de l'épicerie Saveurs d'Aubance	17 600,00 €	9 240,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>170 434,08 €</b>	<b>117 437,85 €</b>
<b>Dossier rejeté</b>			
CCI 49	Diagnostic Transmission Entreprises	-	-

# LEADER Loire en Layon



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR LE FONDS EUROPÉEN AGRICOLE  
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL. L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

## Reprise de l'activité LEADER Loire en Layon à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 (délibération du 9 décembre 2016)

Dans un souci de rationalisation des structures intercommunales, la loi NOTRe a entraîné des fusions d'EPCI, leur nombre passant ainsi de 31 en 2015 à 9 en 2017 dans le Maine-et-Loire. De ce fait, les périmètres des territoires de SCoT ont été impactés et celui du Pôle métropolitain Loire Angers s'est fortement élargi au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Cette évolution territoriale a dû être anticipée dès 2016. C'est le cas de l'animation et la gestion du programme européen LEADER LOIRE EN LAYON, qui ont été reprises par le Pôle métropolitain Loire Angers, missions exercées auparavant par l'Agence de Loire en Layon Développement (délibération du Pôle métropolitain Loire Angers en date du 9 décembre 2016).

Le Conseil d'administration de l'association Agence de Loire en Layon Développement a délibéré le 20 décembre 2016 pour acter que le Pôle métropolitain Loire Angers deviendrait la structure porteuse du GAL Loire en Layon, se substituant ainsi à l'Agence de Loire en Layon Développement.

## NCR (Nouveau Contrat Régional)



### Etat d'avancement du NCR 2013-2016 au 31/12/2016

- 20 dossiers déposés sur 21 (1 dossier annulé)
- 12 dossiers soldés
- 8 dossiers en cours de paiement
- 1 229 294 € versés aux maîtres d'ouvrage (55% de l'enveloppe globale)



Brissac - aménagement du pôle éducatif



Huillé - extension accueil de loisirs



Andard - valorisation de la roselière



Juigné - aménagement des places du Hardas, de la Société et du Vieux Louet



St-Mathurin - réaménagement de la Maison de Loire



Seiches - construction maison des services publics

Approbation du SCoT - Courrier de l'Ouest du 7 janvier 2017

## Le SCoT, un pavé qui cadre l'avenir du territoire

C'est un document majeur qui a été approuvé discrètement il y a un mois. Sauf recours, le schéma de cohérence territoriale (SCoT) s'appliquera à partir du mois prochain à l'échelle du Pôle métropolitain Loire Angers. Il fixe, en matière d'aménagement, les grandes orientations qui préfigurent le Plan local d'urbanisme intercommunautaire (PLUi). Résumé.

### Le SCoT 2

Le premier SCoT, approuvé en novembre 2011 sous le régime de la loi SRU, devait être adapté aux nouvelles contraintes de la Loi Grenelle. Cette révision « a minima » a été lancée en novembre 2014. Après enquête publique, un long travail de concertation, mené notamment auprès des communes et des associations de défense de l'environnement, et plusieurs réunions, globalement peu suivies par les citoyens, le document final a été approuvé le 9 décembre 2016 par les 46 élus locaux qui composent le conseil syndical du Pôle métropolitain Loire Angers (lire CO du 22 décembre 2016). Cinq autres SCoT couvrent le reste du Maine-et-Loire : Pays segréen, Vallées d'Anjou, Grand Saumurois, Choletais et Mauges.

### Le territoire

Le Pôle métropolitain Loire Angers est une évolution du Pays Loire Angers créé en 2005. Présidé par Christophe Béchu, maire d'Angers, ce territoire était constitué au 1<sup>er</sup> janvier 2016 de la communauté urbaine d'Angers Loire Métropole (ALM),

des communautés de communes du Loir, Loire-Authion et Loire-Aubance. Avec l'absorption au 1<sup>er</sup> janvier de cette année des communautés de communes des Portes de l'Anjou et Loir et Sarthe - entre autres mouvements - ce territoire passe de 316 447 à 373 556 habitants (+18 %). Le SCoT devra donc être de nouveau amendé pour tenir compte de ces évolutions.

### Les objectifs

Le SCoT est un document de planification qui fixe, pour les dix ans à venir, les grandes orientations en matière d'organisation du territoire, de développement économique, d'habitat, de déplacement et de préservation des espaces agricoles et naturels. Il prend en compte les réglementations dictées au plan national et s'impose aux plans de niveau inférieur, en premier lieu les plans locaux d'urbanisme (PLU), auxquels se réfèrent les permis de construire.

### L'équilibre

Les élus ont décidé de maintenir une organisation distinguant un pôle centre (Angers et sa première couronne), sept polarités (des communes associées, comme Andard, Brain et Corné ou Verrières-en-Anjou et Villevêque, qui offrent dans leur secteur une alternative en matière d'offre résidentielle, d'activité économique et de transports collectifs) et les autres petites communes.

### Les priorités

Par rapport à la précédente décennie, le nouveau SCoT prévoit de réduire de 20 % la consommation de foncier



Angers, jeudi. Sylvie Guineberteau, maire de Brissac-Loire-Aubance, et Daniel Domicoli, vice-président d'Angers Loire Métropole, ont piloté la partie urbanisme et aménagement du SCoT pour le compte du Pôle métropolitain Loire Angers.

d'ici 2027. Un cap difficile à tenir car il s'agira dans le même temps d'augmenter la taille des zones d'activités principales (de 165 hectares) comme celles dites de proximité (69 hectares) et de construire davantage de logements (entre 2 300 et 2 600 par an, dont plus de 80 % dans l'agglomération angevine) pour répondre au dynamisme démographique. Cette densification s'exercera principalement à travers les programmes de renouvellement urbain (un objectif de 60 logements par hectare à Angers, contre 50 dans la première couronne et 20 dans les polarités) et la réduction de la surface des terrains à lotir (de l'ordre de 350 à 500 m<sup>2</sup> en moyenne par parcelle). Afin de lutter contre « le mitage » des

terres agricoles et naturelles, l'extension des hameaux et des villages est exclue ainsi que les constructions isolées.

### La suite

Le PLUi d'ALM sera soumis au vote le 13 février. Ce document décline les prescriptions du SCoT parcelle par parcelle dans l'agglomération angevine. La concertation a permis de faire évoluer plusieurs points de blocage, notamment le devenir de la place La Rochefoucauld à Angers qui restera finalement classé en espace boisé protégé.

**Anthony PASCO**  
Le SCoT est consultable sur Internet : [www.pole-metropolitain-loire-angers.fr](http://www.pole-metropolitain-loire-angers.fr)

# Un territoire de 370 000 habitants

Le pôle métropolitain Angers-Loire fixe les orientations du territoire. Il pourrait couvrir plus de la moitié des habitants de l'Anjou.

Le pôle métropolitain est un syndicat mixte regroupant des intercommunalités. En 1991 est créé le syndicat mixte de la région angevine. Son but : « définir les grandes orientations en matière de développement économique et d'aménagement de la région angevine ». Le syndicat mixte acquiert de nouvelles compétences en 2012, quand il « absorbe » le Pays Loire-Angers. Ce dernier et le syndicat mixte coexistent sur le même territoire en couvrant Angers Loire Métropole, la communauté de communes du Loir, la communauté de communes Loire-Aubance et la communauté de communes de la Vallée-Loire-Authion. En 2013, le syndicat mixte du Pays Loire Angers devient pôle métropolitain Loire Angers.

## Quelles communes appartiennent au pôle métropolitain ?

À sa création en 1991, le syndicat mixte de la région angevine se compose du district urbain d'Angers et ses 13 communes plus 37 communes alentour. De nouvelles communes adhèrent. En 1999, le pôle métropolitain compte 300 700 habitants, puis 316 447 habitants en 2013. La communauté de communes Loire-Layon-Aubance (regroupe les ex-communauté de communes Loire-Aubance, des Coteaux-du-Layon (Thouarcé) et Loire-Layon (Chalonnnes/Saint-Georges), adhère au pôle métropolitain. Se tourner vers l'agglomération angevine est apparu comme une évidence, tant les liens économiques ou la vie quotidienne des habitants les rapprochent.

## Le pôle métropolitain est-il figé ?

Non, car la communauté de communes Baugeois-Vallée pourrait le rejoindre. Les élus de ce territoire doivent rendre leur réponse d'ici fin mars. S'ils acceptent de rejoindre le

pôle Angers-Loire, la structure de coopération passera à 405 000 habitants, soit plus de la moitié de la population départementale.

## Quelles sont les actions du pôle métropolitain ?

Le pôle métropolitain assure des actions dans les domaines aussi variés que, la mobilité et les déplacements (développement des infrastructures et des services de transports), le développement économique (promotion de l'innovation, de la recherche, de l'enseignement supérieur), l'aménagement et la planification, ainsi que la culture et le tourisme.

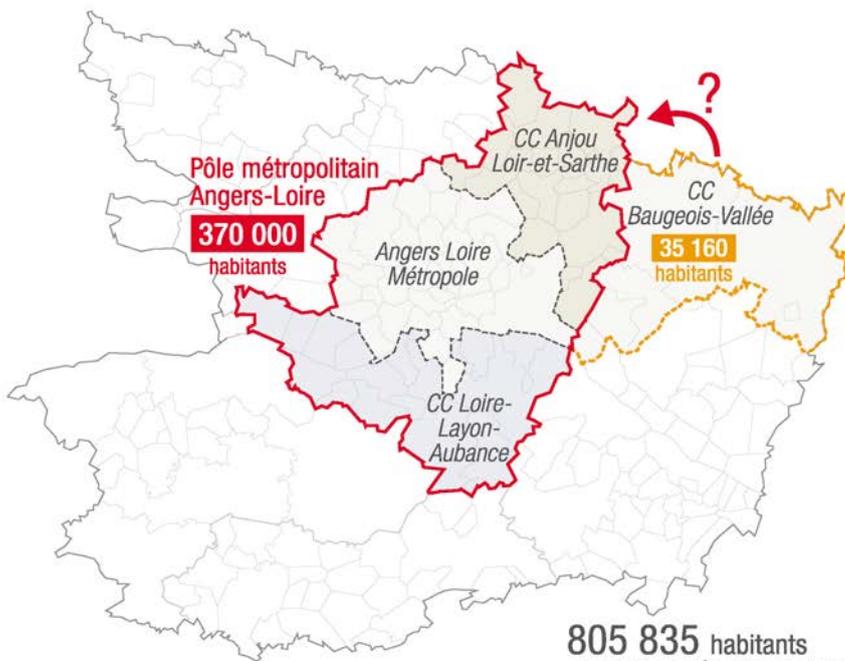
Le pôle métropolitain a en charge le Plan Climat Air Energie Territorial. Il est aussi le relais de la Région pour les programmes européens d'aide au développement. Une de ses premières missions est l'élaboration et le suivi du Schéma de cohérence territoriale. La communauté de communes Loire-Layon-Aubance a décidé d'intégrer le SCoT Loire-Angers. Jusqu'à l'élaboration d'un SCoT à l'échelle du nouveau territoire, les SCoT actuels vont cohabiter et resteront en vigueur jusqu'à la fusion.

## Qui dirige le pôle métropolitain ?

Le syndicat mixte est administré par un comité syndical. Un bureau constitué - jusqu'à ces derniers jours - du président, de 5 vice-présidents et de 5 délégués, est chargé d'administrer le syndicat mixte par délégation du comité syndical. Les 39 représentants de ce territoire élargi seraient répartis de la manière suivante : Angers-Loire-Métropole (17), Loire-Authion (2), Anjou-Loir-et-Sarthe (8) et Loire-Layon-Aubance (12). La nouvelle entité compterait 370 000 habitants. Son président est Christophe Béchu, président de la communauté urbaine Angers Loire Métropole.

## LE NOUVEAU PÔLE MÉTROPOLITAIN ANGERS-LOIRE

Présentation du nouveau territoire de réflexion



Infographie CO

Il couvre Angers Loire Métropole, la communauté de communes du Loir, la communauté de communes Loire-Aubance et la communauté de communes de la Vallée-Loire-Authion. La nouvelle entité compterait 370 000 habitants. Son président est Christophe Béchu, président de la communauté urbaine Angers Loire Métropole. Ce territoire est représenté par 39 élus. Son président est Christophe Béchu.

## Le Pôle métropolitain présent aux 11<sup>èmes</sup> Rencontres Nationales des SCoT à Nevers





Pôle métropolitain Loire Angers  
BP 80011 - 49020 ANGERS cedex 02  
02-41-05-51-55  
accueil@pmla.fr  
pole-metropolitain-loire-angers.fr  
@PM\_loire\_angers  
pm.loire.angers